

Sasu : A-Z SECURITE

au capital de 1000 €

Siège social : 187 A Rue de Neufchâtel 51100 REIMS

RCS Reims : 941 292 971

Procès-verbal en date du 11/03/2025

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Onze mars deux mille vingt-cinq,

L'associé de la société A-Z SECURITE (SASU) au capital de 1000 €, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au 187 A Rue de Neufchâtel 51100 REIMS siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Wacim Hamed ZAGHDANE représentant 100/100 des parts total

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Wacim Hamed ZAGHDANE, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social

de

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

La surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques ou de sécurité, le gardiennage et généralement toute activité qui consiste à fournir aux personnes physiques ou morales, de façon permanente, exceptionnelle ou discontinue, des services ayant pour objet la sécurité des biens meubles ou immeubles, ainsi que de celle des personnes liées directement ou indirectement à la sécurité de ces biens,

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, financières, commerciales, civiles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires étant utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

à

La Société a pour objet, en France et à l'étranger:

La fourniture de services dans le domaine de la surveillance humaine, de la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité, du gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que de la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires étant utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger:

La fourniture de services dans le domaine de la surveillance humaine, de la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité, du gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que de la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires étant utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,

À REIMS

Le 11/03/2025

Wahim ZAGHDANE

